Ville de Pouzauges

VIDE-GRENIER
« CULTURE-LOISIRS » DU COLOMBIER

Dimanche 17 septembre 2017, de 9h à 18h.

Règlement et inscription

(Une confirmation vous sera adressée à réception du paiement)

1. **Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complète et signée (coupon ci-après + attestation personne physique/morale + règlement par chèque à l'ordre de « Les sentiers du livre »).**
2. **Ne sont autorisés à la vente que les objets/vêtements/équipements liés à la pratique d'une activité culturelle et/ou de loisirs (ameublement, équipement de la maison et électroménager interdits).**
3. **Le vide-grenier est réservé exclusivement aux particuliers et associations culturelles et/ou de loisirs.**
4. Les camelots et les commerçants autres que les exposants dûment enregistrés, ne sont pas autorisés.
5. Les exposants, du fait de la signature de leur demande de participation, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'événements imprévus, la date d'ouverture et la durée de cette manifestation ou d'annuler celle-ci, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité ni remboursement.
6. Les exposants pourront, s'ils le désirent, apporter leur matériel : table, chaise, toile, etc et devront restituer leur emplacement en parfait état de propreté.
7. Ils devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et être assurés à cet effet.
8. Ils déclarent, en outre, renoncer à tout recours contre les organisateurs de la manifestation en cas de dommages matériels ou physiques causés à leur préjudice, à l'occasion et pendant le séjour des véhicules, marchandises et objets divers dans l'enceinte de la manifestation. Les exposants doivent être titulaires d'une assurance automobile en rapport avec le véhicule amené et d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.
9. Les organisateurs se réservent le droit de demander les pièces justificatives de ces polices d'assurance, le jour-même de la manifestation.
10. Chaque exposant s'engage à avoir un comportement qui ne nuise pas au bon déroulement de la manifestation.
11. L'installation des stands aura lieu de 8 h à 9 h.
12. La vente sera ouverte au public de 9 h 00 à 17 h 00.
13. Les emplacements des stands inscrit sur le contrat sont à respecter sans empiéter sur les stands voisins. En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier les emplacements attribués sans préavis.
14. Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour la manifestation entre 9 h et 18 h 00, sauf autorisation expresse des organisateurs ou pour raison de service.
15. Les exposants s'engagent à stationner au plus tard à 9h, à l'emplacement que leur indiqueront les organisateurs.
16. Tout emplacement réservé non occupé à 9 h30 le jour du déballage sera réputé libre et les organisateurs pourront en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement ou à des indemnités quelconques.

17. En cas d'annulation entre la date de réservation et la date de la manifestation, la totalité du montant de la réservation sera acquise aux organisateurs.
18. Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie, laissée à disposition du Commissariat de Police ou du Groupement de Gendarmerie pendant toute la durée de la manifestation et transmise en Préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.
19. Toute fausse déclaration concernant la description et la non conformité par rapport au bulletin de réservation entraînera l'exclusion de l'exposant et la perte pure et simple du montant de son inscription.
20. Les emplacements devront être occupés par les seuls signataires de cette demande de participation. Il est formellement interdit de sous-louer ou de partager tout ou partie d'un emplacement.
21. Pour toute marchandise vendue, l'exposant doit pouvoir justifier de l'origine. Les marchandises vendues sont sous la seule responsabilité du vendeur jusqu'à la remise de celles-ci en mains propres à l'acheteur.
22. Le ramassage des objets invendus sera assuré par les exposants. Des poubelles seront à disposition pour vos menus déchets.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

.....

Nom, prénom :

(Pour les mineurs) Représentant légal de :

Adresse : _____

Tél :
Mail : @

Souhaite participer au vide-grenier « Culture-Loisirs » du Colombier, dimanche 17 septembre, de 9h à 18h.

Je joins mon règlement de ..... euros, correspondant à .....X 3€ le mètre linéaire. J'établis mon chèque à l'ordre de « Les sentiers du livre ».

Un mail de confirmation me sera adressé à réception de mon dossier complet.

Signature

Merci de retourner le dossier complet par mail à bibliotheque.pouzauges@wanadoo.fr ou par courrier :
Bibliothèque Le Colombier – Chemin des Bourochelles – 85700 POUZAUGES

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique

se déroulant le _____ *à Ville :* _____

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le .....à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... **le** .....

Signature

Ci-joint règlement de ____ *€ pour l'emplacement pour une longueur de* ____ *mts*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne morale

se déroulant le _____ *à Ville :* _____

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Représentant la Société/Association/., *(Raison sociale)* : .....

N° de registre du commerce/des métiers : ..... de .....

dont le siège est au *(adresse)*: .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... **le** .....

Signature

Ci-joint règlement de _____ *€ pour l'emplacement pour une longueur de* _____ *mts*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Source : http://vide-greniers.org/reglementation/
rédaction : http://www.benevolat.org